

Le point de rassemblement

Déterminer un point de rassemblement est une obligation légale pour toute entreprise avec des salariés ou accueillant du public. Souvent oublié, qu'est réellement un point de rassemblement ? Quelle est son utilité et surtout comment le mettre en place ?

1/ Qu'est-ce que c'est ?

Un point de rassemblement est un endroit prédéfini où doivent se diriger les personnes présentes dans l'entreprise (bâtiment, magasin, étable, atelier...) lors d'une évacuation.

La zone choisie comme point de rassemblement doit être communiquée au préalable à l'ensemble des travailleurs ou visiteurs présents sur le site.

2/ Quelle est son utilité ?

En cas d'évacuation d'urgence, les personnes doivent être mises en sécurité en attendant les secours sans gêner leur intervention.

Le point de rassemblement va permettre de pouvoir compter les personnes afin de s'assurer que personne ne manque à l'appel et de pouvoir donner les consignes à suivre pour la suite de l'évacuation.

3/ Comment le mettre en place ?

Il n'existe pas de réglementation fixe pour la mise en place d'un point de rassemblement mais il faut prendre en compte différents points importants, à ajuster en fonction de la configuration des lieux.

Voici quelques conseils pour choisir un bon emplacement :

- Est situé en extérieur mais couvert de préférence en cas d'intempérie* ;
- Est dans une zone constamment dégagée et en dehors des zones d'entrée ou de sortie du/des bâtiment(s)* ;
- Est accessible à tous** et adapté en cas d'accueil de personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite ;
- Est situé à l'opposé du vent dominant pour l'évacuation des fumées en cas d'incendie ;
- Est éclairé ;
- Est un endroit assez grand pour accueillir l'ensemble des personnes présentes*** sur l'exploitation ;
- Est situé du même côté de la route ;
- Dispose d'un sol en bon état.

* Les lieux clos ou difficiles d'accès, tels qu'une cour de ferme en carré sont à éviter car ils sont difficiles voire impossibles à évacuer.

** Jeunes, personnes âgées, femmes enceintes...

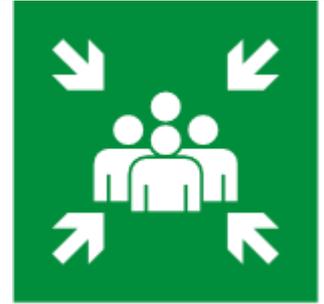
*** Travailleurs, enfants, personnel, parents...



4/ Signalisation du point de rassemblement

Le point de rassemblement doit être signalé par le panneau appelé E007 avec un pictogramme adapté comme celui-ci :

Il est recommandé d'accrocher le panneau de signalétique à une hauteur d'au moins 2 mètres pour qu'il soit bien visible. La dimension du panneau doit être choisie en fonction de la distance d'observation car il doit être visible en permanence pour une bonne compréhension du message.



Pour exemple, un panneau se trouvant à une distance de 10 mètres de la sortie du bâtiment aura des dimensions au minimum de 200 x 200 mm. À une distance de 20 mètres, il est recommandé de poser un panneau de 400 x 400 mm.

5/ Les exercices d'évacuation

Avant de réaliser des exercices d'évacuation, il faut au préalable avoir réalisé un plan d'évacuation de l'exploitation/entreprise. Ce plan doit être affiché (par exemple : à l'entrée du bâtiment principal de l'entreprise ou à un endroit fréquenté) et facilement visible par tous.

Sur le plan d'évacuation, l'emplacement des vannes d'eau, de gaz, des boîtiers électriques, du local phyto... peuvent être ajoutés. Il pourrait ainsi également servir de point de repère pour les travailleurs/visiteurs.

Le point de rassemblement doit apparaître sur le plan de manière claire, ainsi que les numéros d'urgence et la conduite à tenir en situation d'urgence.

Réaliser régulièrement des exercices d'évacuation permet d'évaluer la pertinence de la procédure et de la modifier si nécessaire. De plus, cela permet aux travailleurs de mieux l'appréhender voire de les rassurer si un jour ils se trouvent en situation d'évacuation urgente. Il est conseillé de réaliser un exercice

La **communication** et le **rappel** des **consignes d'évacuation** au **personnel** de l'entreprise est **indispensable**.

Assurez-vous que votre personnel ait bien **compris** les consignes et sache **comment réagir** en cas d'évacuation avec des visiteurs si vous en recevez dans l'entreprise.

Pour vérifier si les consignes sont bien acquises, un **exercice d'évacuation** peut être réalisé afin de **mettre en lumière les points à améliorer**.

